



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 1ER JUILLET 2019

Le **lundi 1er juillet 2019 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 25 juin 2019, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, François CRAMILLY, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Réjan SAUPIN, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Catherine LEROUX, Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN, Béatrice TASSERY, Juanita AUGUSTIN, Vincent SGARLATA

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile GALHAUT à William GUILLARD, Marie-Claude BEAUFILS à Daniel ROUSSEL, Franck LEBRET à François CRAMILLY, Amandine TAVARES GOMES à Patrick CALLAIS, Tony LACROIX à Christian LETEURTRE, Jean Marie ALINE à Vincent SGARLATA, Patrick GIRAUD à Juanita AUGUSTIN

Absent(s) non excusé(s):

Cécile JOURDAINNE, Marie LE COUSIN, Robin DAVID, Juan Carlos VEGAS

formant la majorité des membres en exercice.

Madame BIDEAUX est nommée secrétaire de séance.

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU STADE PIERRE DE COUBERTIN - CM/19/071

La Ville du Trait prévoit de réaliser des travaux d'aménagement du stade Pierre de Coubertin afin d'améliorer les conditions de pratique des joueurs sur le terrain d'entraînement des jeunes licenciés. Les travaux consisteront en la pose de 2 mâts avec 3 projecteurs LED qui permettront l'éclairage de la surface de jeu le soir.

L'enveloppe financière globale permettant la réalisation des travaux est estimée à 25 344 € TTC soit 21 120 € HT.

Pour le financement de ces travaux, le Conseil Municipal est informé que Monsieur le Maire souhaite solliciter un fonds de concours auprès de la Métropole Rouen Normandie.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses		Recettes		
	Montant		Montant	%
Travaux d'aménagement stade (montant HT)	21 120 €	MRN (20% du montant HT)	4 224 €	16,67%
TVA	4 224 €	Autofinancement	16 962.57 €	66,93%
		FCTVA	4 157.43 €	16,40%
Total TTC	25 344 €	Total TTC	25 344 €	100,00%

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les dispositions qui précèdent et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter un Fonds de Concours auprès de la Métropole Rouen Normandie pour les travaux d'aménagement du stade Pierre de Coubertin.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29, L 5215-26 et L 5217-7,

VU le rapport de Monsieur le Maire.

DÉCIDE D'APPROUVER le plan de financement présenté.

DE DONNER POUVOIR à Monsieur le Maire pour solliciter le Fonds de Concours auprès de la Métropole Rouen Normandie.

DE S'ENGAGER dès notification de l'accord du fonds de concours à procéder à la réalisation des travaux.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à l'opération.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 23 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
16	27	pour: 23 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

Fait au Trait et certifié exécutoire
le 01 juillet 2019

Patrick CALLAIS,
MAIRE

